

LISTE DES DELIBERATIONS
Commune de Moulins-en-Bessin
Département du Calvados

Séance du 19/08/2024

Date de la Convocation : 12/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 10 Juin à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à l'ancienne mairie de Cully - 21 Rue de Verdun à Moulins en Bessin, sous la présidence de Madame Véronique GAUMERD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

Présents : Véronique GAUMERD (Maire), Hervé GUIMBRETIERE (Adjoint au Maire), Olivier CHAUVIN, Alain DAIREAUX, Julie FOUVILLE, Patricia LAURENT, Patrice RENAUD, Grace RUFIN, Nicolas SOYEZ (Conseillers).

Absents excusés : Jean-Daniel LECOURT (pouvoir donné à Grace RUFIN), Josette GUILBERT, Jean-François COLLIN (pouvoir donné à Véronique GAUMERD), Noémie LECOMTE, Séverine LENOEL, Catherine MICHEL (pouvoir donné à Hervé GUIMBRETIERE).

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Madame Grace RUFIN est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 Juin 2024

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de Moulins-en-Bessin du Lundi 10 Juin 2024
A 12 VOIX POUR
est approuvé par les conseillers municipaux.

DEL 2024-32 - Rapport sur la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers
pour la période de 2021-2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 12 VOIX POUR

- a pris acte du débat relatif au rapport de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, réalisé autour du rapport en annexe à la présente délibération ;
- confirme que la présente délibération sera publiée dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales et sera transmise

au préfet de région, au préfet de département, au président du conseil régional, au président de l'EPCI et au président de Ter'Bessin porteur du SCoT.

DEL 2024-33 - Emprunt - Ligne de Trésorerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 12 VOIX POUR

- Décide de retenir la ligne de trésorerie sur un an auprès de la Caisse d'Epargne.
- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents s'y rapportent.

DEL 2024-34 - Décision Modificative : section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 12 VOIX POUR

Autorise Madame la Maire à procéder aux mouvements de crédits comme énoncés ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Chapitre 011 Compte 611 : - 2500€

Chapitre 66 Compte 66111 : + 2500€

DEL 2024-35 - Achat mobilier Mairie et Logement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 12 VOIX POUR

Autorise Madame la Maire à engager les dépenses de mobilier pour la mairie et le logement à hauteur de 40 000 € TTC.

DEL 2024-36 - Eclairage public : travaux supplémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 12 VOIX POUR

- Autorise Madame la Maire à signer le devis du SDEC ENERGIE de 7625.63€ TTC dont 4448.28€ TTC sont à charge de la commune.
- La collectivité prend note que le SDEC ENERGIE sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA.

DEL 2024-37 - SDEC ENERGIE - Parcelle 548AB0102 à Rucqueville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 12 VOIX POUR

- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à l'extension du réseau public d'électricité Basse Tension du lot communal en zone protégée, à partir du réseau existant Rue du Chemin Creux à Rucqueville.
- Autorise Madame la Maire à voter les crédits nécessaires :
 - paiement en 1 fois à la réception des travaux avec inscription de sa contribution en section de fonctionnement - compte 65 54
- le conseil municipal prend note :
 - que le SDEC ENERGIE est seul bénéficiaire du remboursement de la TVA
 - des imputations budgétaires à transcrire sur le budget communal

DEL 2024-38 – Contrat Modularis Evolution Web

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 12 VOIX POUR
Autorise Madame la Maire a signer le contrat « Modularis Evolution Web » pour un montant de 2478.00€ TTC, à compter du 1^{er} Janvier 2025.

DEL 2024-39 – Gardiennage des églises

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 10 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION
Décide d'attribuer un montant total de 800 € pour le gardiennage des églises au titre de l'année 2024 selon le tableau de répartition ci-dessous :

Eglise	Personne à indemniser	Montant
Coulombs	Carmen SOREL	100 €
Cully	Romain de SEZE	100 €
Martragny	Michel DUBOIS	500 €
Rucqueville	Abbé Florent KAWANE	100 €

DEL 2024-40 – Modification des bureaux de vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 12 VOIX POUR
Valide la mise en place d'un seul bureau de vote au RPI de Coulombs – Moulins en Bessin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30